

4. LA NATURE ET LES OBJECTIFS DES EVALUATIONS

I. LES EXAMENS INTERMÉDIAIRES.

Au cours de la formation **trois séries d'examens intermédiaires (partiels)** ont lieu à chaque fin de semestre, qui sont au nombre de trois.

Ces examens portent sur les matières enseignées en centre. Chacun de ces examens intermédiaires porte sur **tout le programme vu depuis le début de la formation** et fait l'objet d'une note sur 20 dans chaque matière. Leur objectif est d'évaluer les connaissances théoriques et pratiques acquises par des examens écrits, pratiques et/ou oraux en fonction des matières.

II. LES EXAMENS DE FIN DE FORMATION.

Les épreuves de fin de formation comportent deux notes :

- Celle de l'évaluation des écrits réalisés (voir points 6 et 7 de ce livret : travaux de fin de formation et rapport d'activité). Il s'agit de la note attribuée par la personne en charge de la correction écrite, professionnel du monde vétérinaire (Dr vétérinaire ou ASV). Cette notation fera l'objet d'une correction croisée entre les centres. Chaque centre recevra le même nombre d'écrits à corriger qu'il en a envoyés. Ceci a pour but principal l'objectivité dans la notation.
- Celle de l'évaluation de la présentation orale devant le jury (voir point 9 de ce livret) : la présentation du profil personnel, la présentation du cas clinique sanctionnée de questions de la part du jury, puis ensuite la présentation du livret d'employabilité suivi de questions de la part du jury (culture métier, précisions sur le parcours, questions emploi...). Suite au débrief du jury, il remettra les recommandations et critiques sur la soutenance venant d'être effectuée. Il s'agit de la moyenne des notes attribuées par les deux membres du jury. Ici, le jury sera composé d'un(e) vétérinaire, d'un(e) Asv et d'un certificateur. Au moins un des professionnels sera extérieur au centre (Dr vétérinaire ou Asv). Seuls l'Asv et le/la Dr Vétérinaire participent à la notation.

L'objectif de l'oral :

- L'oral doit porter sur la soutenance du cas clinique, sur les expériences professionnelles et l'employabilité de l'étudiant. Le jury obligera le/la candidat.e à explorer certaines compétences acquises et développées en situation réelle.
- Le/la candidat.e développera sa culture technique du métier d'Auxiliaire de Service Vétérinaire.
- Le/la candidat.e présentera son livret d'employabilité de la même manière que s'il/elle répondait à la question : « Présentez-vous » lors d'un entretien de recrutement.
- Le/la candidat.e doit montrer qu'il/elle est curieux.se, qu'il/elle s'intéresse à l'actualité, qu'il/elle peut appliquer certaines connaissances et méthodes acquises lors de la formation, en milieu professionnel.

5. L'OBTENTION DU TITRE AUXILIAIRE DE SERVICE VÉTÉRIINAIRE.

L'ensemble des évaluations (CONTRÔLE CONTINU des trois périodes, les **3 EXAMENS INTERMÉDIAIRES** (partiels), évaluation de tous **LES STAGES** par les maîtres de stage et **LA SOUTENANCE ORALE**) se cumule pour représenter la totalité des critères en vue de l'obtention du titre. La note globale de fin de formation sera constituée de :

- Les notes du **CONTRÔLE CONTINU** des périodes 1 & 2, représentent 10% de la note globale.
- Les notes du **PREMIER** et du **SECOND EXAMEN** représentent 10% de la note globale.
- **L'ÉVALUATION DES MAÎTRES DE STAGE** au terme de la première année représente 10% de la note globale.
- Les notes du **CONTRÔLE CONTINU** de la période 3, représentent 10% de la note globale
- Les notes du **TROISIÈME EXAMEN** représentent 20% de la note globale
- **L'ÉVALUATION DES MAÎTRES DE STAGE** au terme de la dernière période représente 10% de la note globale.
- L'évaluation des différents travaux de compétences, le livret d'employabilité, le cas clinique et sa soutenance devant le jury représentent 30% de la note globale

I. LES CRITÈRES À RESPECTER POUR LES TROIS EXAMENS INTERMÉDIAIRES.

a) Cas 1 :

Le/la candidat.e obtient aux examens (le cumul des trois), une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20.00, sans moyenne de matière(s) inférieure à 06.00/20.00 => **Le/la candidat.e répond aux critères de la certification professionnelle.**

b) Cas 2 :

Le/la candidat.e a une moyenne générale au niveau des examens supérieure ou égale à 10.00/20.00, avec une ou plusieurs moyennes de matières (ou groupe de matières) inférieure(s) à 06.00/20.00.

OBLIGATION à Rattrapage, pour les matières concernées (moyenne(s) inférieure(s) à 06.00/20.00)

Exemple	EXAMEN I	EXAMEN II	EXAMEN III	MOYENNE	
	Coef 01	Coef 01	Coef 02		
MATIERE 01	5.50	7.00	7.00	6.62/20.00	OK
MATIERE 02	3.00	11.00	7.62	7.62/20.00	OK
MATIERE 03	5.00	5.00	5.00	5.00/20.00	RATTRAPAGES
AUTRES MATIERES	ENTRE 10.00 & 20.00	ENTRE 10.00 & 20.00	ENTRE 10.00 & 20.00	ENTRE 10.00 & 20.00	
TOTAL GENERAL	11.00	11.50	11.25	11.25/20.00	

c) Cas 3 :

Le/la candidat.e a une moyenne générale au niveau des examens inférieure à 10.00/20.00, avec une ou plusieurs moyennes de matières (ou groupe de matières) inférieure à 10.00/20.00.

OBLIGATION à Rattrapage, pour les matières concernées (moyenne(s) inférieure(s) à 10.00/20.00)

Exemple	EXAMEN I	EXAMEN II	EXAMEN III	MOYENNE	
	Coef 01	Coef 01	Coef 02		
MATIERE 01	8.50	7.00	7.75	7.75/20.00	RATTRAPAGES
MATIERE 02	7.50	13.00	10.25	10.25/20.00	OK
MATIERE 03	5.00	5.00	5.00	5.00/20.00	RATTRAPAGES
AUTRES MATIERES	ENTRE 10.00 & 20.00	ENTRE 10.00 & 20.00	ENTRE 10.00 & 20.00	ENTRE 10.00 & 20.00	
TOTAL GENERAL	9.50	12.00	8.25	9.50/20.00	

Note : les nouvelles notes obtenues à l'issue des rattrapages annulent et remplacent toutes les notes obtenues par le passé.

Les absences lors des **contrôles continus** sont gérées selon la politique du centre. Toute absence, justifiée ou non, lors de l'un des **trois examens intermédiaires** de la formation, sera sanctionnée d'un ou plusieurs zéros.

II. LES CRITÈRES À RESPECTER POUR LES ÉPREUVES DE FIN DE FORMATION.

PRÉAMBULE : Le dossier à rendre (une version numérique en un seul fichier, envoyé au certificateur en une seule fois par chaque centre) ne doit pas avoir plus de 15% de plagiat. Si le taux est supérieur à 15%, l'intégralité du dossier devra être réécrite.

IMPORTANT : L'ensemble des dossiers d'un centre est à tester par ce dernier, et en même temps. Par conséquent, si des dossiers renferment des travaux "collectifs", l'ensemble des membres du collectif sera pénalisé.

La note des **travaux écrits** compte pour un coefficient 2, et celle de la **présentation orale** compte pour un coefficient 3 dans la moyenne de l'examen de fin de formation :

Moyenne soutenance > 10/20 :

CAS 01		
	Coef	note
Ecrit	2.00	08
Oral	3.00	15
Total		12.20

Oral et écrit supérieurs à 6/20
Pas de souci ! Le/la candidat.e est certifié.e

CAS 02		
	Coef	note
Ecrit	2.00	17.50
Oral	3.00	5.50
Total		10.10

L'écrit est supérieur à 6/20 et L'oral est inférieur à 6/20
Rattrapage de l'oral !

CAS 03		
	Coef	note
Ecrit	2.00	5.50
Oral	3.00	14.00
Total		10.60

L'écrit est inférieur à 6/20 et L'oral est supérieur à 6/20
Rattrapage de l'écrit !

Moyenne de soutenance < 10/20 :

CAS 04		
	Coef	note
Ecrit	2.00	10.50
Oral	3.00	6.50
Total		8.10

Un rattrapage à programmer, au minimum pour l'oral !

CAS 05		
	Coef	note
Ecrit	2.00	6.50
Oral	3.00	11.50
Total		9.50

Un rattrapage à programmer, au minimum l'écrit !

CAS 06		
	Coef	note
Ecrit	2.00	9.75
Oral	3.00	6.50
Total		7.80

Un rattrapage à programmer, écrit et oral sont à repasser !!